

## NIVEAU 3

### CONTEXTE

Considérant les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques, le ou la titulaire du CAP électricien met en œuvre et intervient sur :

- ✓ Les installations électriques
- ✓ Les réseaux de communication des domaines :
  - ❑ De la production,
  - ❑ Du transport,
  - ❑ De la maîtrise de l'énergie électrique
  - ❑ De la distribution,
  - ❑ De la transformation

#### A savoir

Ce CAP aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.



#### A noter :

Les fondamentaux du métier d'électricien sont transversaux à tous les secteurs d'activités.

### OBJECTIF PROFESSIONNEL

L'objectif premier de l'alternant est :

- ❑ D'obtenir le CAP Electricien.
- ❑ Développer des compétences afin d'assumer des activités professionnelles variées sous la responsabilité d'un personnel de qualification supérieure.

Et pour y parvenir il doit, atteindre les objectifs fixés par le référentiel du diplôme.

*Lors de sa formation il apprend à intervenir :*

- ❑ Sur les installations électriques et
- ❑ Sur les réseaux de communication,

En prenant en compte les enjeux de la transition énergétique et l'évolution des techniques et des technologies numériques.

*Il s'agit d'apprendre :*

- ❑ À mettre en place les matériels,
- ❑ À raccorder les appareils,
- ❑ À mener un diagnostic ou une réparation sur des ouvrages électriques.
- ❑ Les compétences abordées vont du point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations.
- ❑ Les enseignements professionnels, sur des plateaux techniques, permettent aux alternants d'effectuer les opérations en lien direct avec leur futur métier : câblage, essais et mesures, dessin technique ou schémas.
- ❑ À installer des équipements électriques nécessaires
  - Au transport,
  - À la distribution
  - À la transformation de l'électricité ou bien,

### OBJECTIF OPERATIONNEL

A l'issue de la formation, et compte tenu des caractéristiques de la profession.

*Il sera capable d'assumer dans ses réalisations :*

- ❑ La maîtrise des aspects normatifs, réglementaires propres aux installations électriques, de sécurité des personnes et des biens.
- ❑ D'appréhender les aspects relationnels, de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et du développement durable.

## Analyser les conditions de l'opération et son contexte

- ❑ Organiser l'opération dans son contexte
- ❑ Remplacer un matériel électrique
- ❑ Réaliser une installation de manière éco-responsable
- ❑ Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel
- ❑ Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation
- ❑ Communiquer entre professionnels sur l'opération
- ❑ Valider le fonctionnement de l'installation
- ❑ Communiquer avec le client, usager sur l'opération

RNCP 38401– CAP ELECTRICIEN –

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38401/>

## PUBLIC VISE

Consulter les liens suivants :

En Contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

En contrat de professionnalisation <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

## PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1<sup>er</sup> avril** et s'achève le **31 décembre** de chaque année.

## PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- ❑ A l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>
- ❑ Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- ❑ L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

## MODALITES / DELAIS D'ACCES

*En amont de la contractualisation le candidat doit :*

- ❑ Contacter le CFA sur site
- ❑ Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- ❑ Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

## MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

*À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :*

Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.

Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée,

Ou

Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par

|                                                                       |                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage</b>         | Jusqu'à <b>2 apprentis + 1 redoublant.</b>                                                                                                                 |
| <b>Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation</b> | <b>3 personnes</b> si le tuteur est salarié.                                                                                                               |
|                                                                       | L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre <b>2 personnes.</b> |



### A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

## DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

### Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

### Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

### Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

### Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail [Net-Y Paréo](#), qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

*Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :*

- ☐ Le lien de connexion au portail
- ☐ Des identifiants qui leurs sont personnels.

## MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

### Modalités pédagogiques et suivi

- ☐ Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- ☐ Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- ☐ Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- ☐ Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- ☐ Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- ☐ Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- ☐ Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- ☐ Les alternants de 2<sup>ème</sup> année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- ☐ Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

### Méthodes pédagogiques

- ☐ Situations de formations en salles (apports théoriques)
- ☐ Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- ☐ Retours d'expérience
- ☐ Travaux collaboratifs

### Moyens et / ou outils pédagogiques

- ☐ Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- ☐ Salles de formation équipées
- ☐ Un centre de ressources et d'aide à la formation
- ☐ Outillage individuel et / ou collectif

### Moyens humains

- ☐ Formateurs d'enseignements professionnels
- ☐ Formateurs d'enseignements généraux
- ☐ Un responsable pédagogique
- ☐ Un CPE

### Sanction de la formation

- ☐ Diplôme CAP Electricien
- ☐ Relevé de notes
- ☐ Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

## CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du **CAP Electricien** est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le suivant :

<https://sti.eduscol.education.fr/sites/eduscol.education.fr/sti/file/s/textes/cap/cap-electricien/11949-referentiel-cap-electricien.pdf>

### Autres liens de références

RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/38401/>

Fiches métiers des formations proposées :

[Offre de formation du CFA – CMA GUYANE \(cma-guyane.fr\)](http://cma-guyane.fr)

Globalement l'alternant doit acquérir les connaissances générales et techniques suivantes

### Activités visées :

#### *Préparation des opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance :*

- Prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser dans leur environnement.
- Vérifier et compléter si besoin la liste des matériels électriques, équipements et outillages nécessaires aux opérations.

#### *Réalisation :*

- Organiser le poste de travail
- Implanter, poser, installer les matériels électriques
- Câbler, raccorder les matériels électriques

#### *Mise en service :*

- Réaliser les vérifications, les réglages, les essais fonctionnels nécessaires à la mise en service de l'installation.
- Participer aux opérations nécessaires aux levées de réserves de l'installation.

#### *Maintenance :*

- Réaliser une opération de maintenance préventive.

#### *Communication :*

- Echanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe.

### Compétences attestées :

#### *Réalisation d'une installation :*

- Repérer les conditions de l'opération et son contexte
- Organiser l'opération dans son contexte
- Réaliser une installation de manière écoresponsable

#### *Maintenance d'une installation :*

- Remplacer un matériel électrique
- Communiquer avec le client / usager sur l'opération

#### *Mise en service d'une installation :*

- Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation.
- Valider le fonctionnement de l'installation.
- Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel.

### Les matières générales :

#### *Français :*

- Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer ;
- Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
- Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer ;
- Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques ;
- Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier

#### *Mathématiques et physique - chimie :*

- Rechercher, extraire et organiser l'information ;
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité ;
- Expérimenter, utiliser une simulation ;
- Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion ;
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié.

### *Éducation physique et sportive :*

- ❑ Développer sa motricité ;
- ❑ S'organiser pour apprendre et s'entraîner ;
- ❑ Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter ;

### *Prévention - santé - environnement :*

- ❑ Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation ;
- ❑ Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention ;

### *Histoire – géographie :*

- ❑ S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie
- ❑ Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser

### *Enseignement moral et civique :*

- ❑ Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
- ❑ Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement

**Ces 2 matières** ont un savoir en commun :

- ❑ Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

## TARIFS

**En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation :** Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- ❑ Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

## REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du **contrat d'apprentissage** : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

**En contrat de professionnalisation** : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.



### A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645>

## ECHEC A L'EXAMEN FINAL

### Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

#### En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

#### Selon deux modalités différentes soit par :

- ❑ La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- ❑ La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

### En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :



#### A noter :

**Article R6222-48 Code du trav.** : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'un an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, s'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, en application du **2° de l'article L. 6222-11**.

### Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.

❑ Ils peuvent aussi choisir de renoncer à un bénéfice.



#### A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant :

<https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047>

## A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DUPLOME

### Débouchés

*Le titulaire de ce CAP participera aux tâches :*

- ❑ De mise en œuvre,
- ❑ De mise en service,
- ❑ De maintenance

Sur des installations et équipements électriques et des réseaux de communication, dont la domotique.

Des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique.

#### *Les secteurs d'activités sont :*

- ❑ Le bâtiment (individuel ou collectif),
- ❑ L'industrie, l'agriculture, les services
- ❑ Les infrastructures.

### Poursuite de formation

Il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation (CS) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

#### *Exemple(s) de formation(s) :*

- ❑ CAP monteur en installations thermiques
- ❑ CS (ex MC) maintenance des équipements thermiques individuels
- ❑ Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables

- ❑ Bac pro maintenance et efficacité énergétique
- ❑ Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- ❑ BP électricien

- ❑ BP installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air
- ❑ BP métiers de la piscine
- ❑ BP monteur en installations du génie climatique et sanitaire

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

□ Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement

□ Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

*Il est votre interlocuteur privilégié :*

□ Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

□ De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.